

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 10 avril 2025

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt cinq **le 10 avril 2025, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

5 mars 2025

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Annick BARRÉ, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN,

10 avril 2025

Suppléants : Gérard CHAUVEAU, Anne-Marie THEVENET, Eric BARDET, Tania ANDRÉ, Jean-Claude CHADENAS, José ABRUNHOSA

Suppléants excusés : Solange VALLÉE, Isabelle SOIRAT, Jean-Albert BOULAY, Stéphane LEDOUX

Pouvoirs :

Jacques BOUVIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Christophe THORIN
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Vincent ROBIN
François FROMET a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Claire GRANGER
Marie-Agnès FERET a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU

N°12.2025

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Karine MICHOT, Jean-Marc MORETTI, Marie-Pierre BEAU, Marie-Agnès FERET

Objet de la délibération :

**Finances Budget Principal
Affectation du Résultat 2024**

Participait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Conseillère aux décideurs locaux.

Joël DEBUIGNE a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Présentation par Isabelle ROSSI-MICHEL, Conseillère aux décideurs locaux.

Le Président, M. Eric MARTELLIERE, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), d'affecter le résultat de fonctionnement et de statuer sur le besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice comptable.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Comptable,

Vu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2024,

.../...

Vu les résultats comptables, au titre de l'exercice 2024, rappelés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 716 133,28 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 786 143,63 €
Résultat d'exercice 2024	: + 70 010,35 €
Résultats antérieurs reportés	: + 748 833,16 €
<i>Résultat de clôture (F)</i>	: + 818 843,51 €

Section d'investissement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 83 189,68 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 118 561,58 €
Résultat d'exercice 2024	: + 35 371,90 €
Résultats antérieurs reportés	: + 1 380 256,28 €
<i>Résultat de clôture (I)</i>	: + 1 415 628,18 €
Résultat global de clôture 2024 (F+I)	: + 2 234 471,69 €
<i>Solde des restes à réaliser</i>	<i>: - 8 409 €</i>

Proposition

1. S'agissant de l'affectation du résultat de fonctionnement, soit + 818 843,51 € :

il est proposé d'affecter :

- à l'article 1068 *Excédents de fonctionnement capitalisés* : 0,00 €, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- à l'article 002 *Excédent de fonctionnement reporté* : 818 843,51€.

2. S'agissant de l'excédent de financement de la section d'investissement, soit + 1 415 628,18 €

il est proposé de reporter ce montant à l'article 001 *Excédent d'investissement reporté* pour le montant total de 1 415 628,18 €.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0

Au vu des éléments susvisés, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

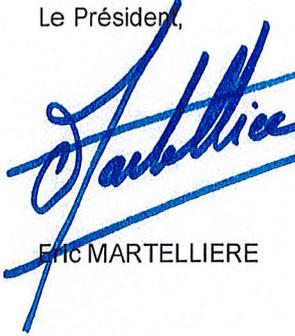
- **d'approuver** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

.../...

- **d'autoriser** le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 10 avril 2025

Le Président,


ERIC MARTELLIERE



Publié ou notifié le : 25 Avril 2025
Exécutoire le : 25 Avril 2025

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président


ERIC MARTELLIERE



[Faint, illegible handwritten text]

[Faint, illegible handwritten signature]